

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-490.5 modifiant le Règlement SH-490 établissant des zones de vitesse à 40 kilomètres à l'heure.

L'objet du règlement est d'ajouter de nouvelles zones à cette vitesse réduite.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 9 juillet 2021

Me Chantal Doucet
Greffière